

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

**LORS DE LA TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIXIÈME RÉUNION
(EXTRAORDINAIRE)**

DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DE L'UQO

TENUE LE 22 OCTOBRE 2021

- * 386x-CE-2444 concernant les critères de qualité pédagogique des cours en non présentiel
- * 386x-CE-2445 concernant la création d'un Comité institutionnel de la formation à distance

* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

** Une erreur s'est glissée dans la numérotation des résolutions de la 372^e réunion (10 septembre 2020) à la 396^e réunion extraordinaire (18 août 2022) (résolutions 372-CE-2300 à 396x-CE-2531). La numérotation régulière débute à la 397^e réunion (8 septembre 2022) au numéro 397-CE-3232.